

9226/17

(OR. en)

PRESSE 23
PR CO 23

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3535^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 15 mai 2017

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante pour les affaires étrangères et la
politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Corne de l'Afrique.....	3
Relations entre l'UE et l'Afrique	3
Déjeuner informel avec le président de la Commission de l'Union africaine.....	4
Partenariat oriental	5
Sécurité et défense	6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Venezuela	7
– Populations autochtones	8
– L'action de la PSDC dans la région du Sahel	10
– Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	10

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– EUFOR ALTHEA.....	11
---------------------	----

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

– Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de la Finlande	11
--	----

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Corne de l'Afrique

Les ministres des affaires étrangères ont examiné la situation dans la Corne de l'Afrique, une région confrontée à l'instabilité, notamment en Somalie et au Soudan du Sud. La discussion a essentiellement porté sur les défis politiques et sécuritaires, notamment sur les répercussions de cette situation dans l'ensemble de la région.

Les ministres ont souligné l'importance stratégique de l'engagement de l'UE dans le cadre d'une présence politique forte et une poursuite de la contribution à la paix et à la sécurité, notamment par l'intermédiaire des missions et opérations actuellement menées dans le cadre de la PSDC. Cet engagement vient s'ajouter à l'aide au développement et à l'aide humanitaire considérables apportées par l'UE et ses États membres, qui demeurent indispensables compte tenu des 13 millions de personnes confrontées à une grave famine et des 650 000 personnes déplacées à l'intérieur de la région.

Les ministres chargés du développement débattront également de la situation humanitaire lors de leur session du Conseil du vendredi 19 mai.

Relations entre l'UE et l'Afrique

Le Conseil a tenu un débat plus général sur les relations entre l'Afrique et l'UE. Les ministres des affaires étrangères ont salué la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission sur un nouvel élan pour le partenariat entre l'UE et l'Afrique. Cette discussion contribuera à la préparation du sommet UE-Afrique de novembre, qui sera consacré à la jeunesse.

À cet égard, les ministres ont souligné combien il était important de créer des emplois, notamment en assurant un climat propice aux échanges et aux investissements privés, et de promouvoir l'intégration sociale et politique des jeunes en Afrique. Ils se sont accordés sur l'importance d'un renforcement du dialogue avec les jeunes, y compris dans le cadre de la préparation du sommet. L'UE et les États membres uniront leurs efforts au cours de la période précédant le sommet afin d'en garantir la réussite.

[Les relations UE-Afrique \(informations générales\)](#)

[Communication conjointe sur un nouvel élan pour le partenariat entre l'Afrique et l'UE](#)

Déjeuner informel avec le président de la Commission de l'Union africaine

Au cours du déjeuner, la haute représentante de l'UE, Federica Mogherini, et les ministres des affaires étrangères de l'UE ont rencontré le président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, pour un échange de vues sur l'état du partenariat Afrique-UE en vue du sommet UA-UE qui se tiendra les 29 et 30 novembre à Abidjan.

Dans un contexte mondial en pleine évolution, la relation entre les deux continents reste dynamique et essentielle.

Cette rencontre a été l'occasion d'accueillir, dans les institutions de l'UE, M. Moussa Faki, président de la Commission de l'UA, deux mois après sa prise de fonctions, le 14 mars dernier.

Les deux parties sont attachées à l'importance stratégique que revêt le partenariat Afrique-UE pour les deux continents et ont décidé de saisir l'occasion offerte par le prochain sommet UA-UE pour sceller une véritable alliance dans un contexte mondial en rapide évolution.

Elles ont souligné que le sommet aura pour thème central "Investir dans la jeunesse", qui rejoint le thème retenu pour cette année par l'UA, à savoir "Valorisation du dividende démographique de l'Afrique: investir dans la jeunesse". Ce thème appelle un discours positif embrassant tous les aspects de la relation: la paix, la sécurité, la prévention des conflits, la gouvernance et les droits de l'homme, le potentiel économique, le développement et la création d'emplois, l'autonomisation, l'accès à l'éducation, le changement climatique, la migration et la mobilité au bénéfice de la jeunesse tant africaine qu'européenne.

Les parties ont convenu de collaborer étroitement au cours des mois précédant le sommet, en élaborant des initiatives concrètes qui changeront la vie des jeunes, en s'appuyant sur les valeurs partagées et les intérêts communs, avec une appropriation et des contributions de l'ensemble des parties.

Partenariat oriental

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur le Partenariat oriental dans la perspective de la réunion ministérielle qui se tiendra à Luxembourg le 19 juin et du sommet du Partenariat oriental prévu à Bruxelles le 24 novembre.

Les ministres ont rappelé l'importance capitale que revêt le Partenariat oriental pour l'Union européenne. Ils ont souligné leur unité dans le soutien apporté à la région et à chaque pays du Partenariat oriental, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, dans le cadre d'une approche adaptée. Ils ont également insisté sur leur détermination à obtenir des résultats concrets au profit des citoyens, tant dans l'UE que dans les pays du Partenariat oriental. À cet égard, ils ont salué les avancées de la libéralisation du régime des visas en faveur de la Géorgie et de l'Ukraine et ont souligné qu'il était important de mettre en œuvre les accords d'association/zones de libre-échange approfondi et complet ainsi que de mener les réformes.

[Partenariat oriental](#) (note d'information)

Sécurité et défense

Les ministres des affaires étrangères ont tenu un débat sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'Union dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ils ont fait le point sur les progrès accomplis, en particulier en vue des discussions qui auront lieu lors de la session du Conseil des affaires étrangères (Défense) du 18 mai, au cours de laquelle le Conseil devrait adopter des conclusions concernant les progrès de la mise en œuvre de la stratégie globale dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Coopération au niveau de l'UE en matière de sécurité et de défense

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Venezuela

Eu égard aux événements préoccupants qui se sont déroulés récemment dans ce pays, le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur le Venezuela:

"1. L'Union européenne rappelle les conclusions du Conseil du 18 juillet 2016, dans lesquelles ce dernier déclarait soutenir pleinement les efforts déployés par le Venezuela pour faciliter un dialogue urgent, constructif et effectif entre le gouvernement et la majorité parlementaire, créant des conditions propices à la matérialisation de solutions pacifiques aux défis pluridimensionnels que le pays doit relever.

2. Au cours des dix mois qui se sont écoulés, les efforts de médiation n'ont pas produit les résultats escomptés et le processus piétine. Depuis lors la polarisation politique s'est accentuée, la situation économique et sociale a continué de se dégrader et les violences se sont aggravées, causant la mort de nombreuses personnes et faisant de nombreux blessés. Tous les incidents violents doivent faire l'objet d'enquêtes.

3. La violence et le recours à la force ne permettront pas de résoudre la crise que traverse le pays. Les droits fondamentaux des Vénézuéliens, y compris le droit de manifester pacifiquement, doivent être respectés. Il est capital que toutes les parties s'abstiennent de recourir à la violence. De ce point de vue, l'annonce selon laquelle les groupes de civils armés verraient leurs effectifs accrus et leurs moyens encore renforcés est préoccupante, car cette mesure risque d'alimenter de nouvelles violences et ne concourt nullement à résoudre la situation. L'UE rappelle également que le recours à des tribunaux militaires pour juger des civils va à l'encontre du droit international.

4. L'Union européenne attend de tous les acteurs et de toutes les institutions politiques du Venezuela qu'ils œuvrent dans un esprit constructif à la recherche d'une solution à la crise que connaît le pays, dans le plein respect de l'État de droit et des droits de l'homme, des institutions démocratiques et de la séparation des pouvoirs, qui permette d'établir un calendrier électoral afin que le peuple vénézuélien puisse exprimer sa volonté de manière démocratique. La libération des opposants politiques emprisonnés et le respect des droits constitutionnels de tous les acteurs politiques de voter et de participer aux élections constituent également des mesures déterminantes pour instaurer la confiance et aider le pays à retrouver la stabilité politique.

5. L'Union européenne appelle résolument à ce que la coopération extérieure soit facilitée en vue de répondre aux besoins les plus urgents de la population. L'Union européenne est fermement résolue à aider le Venezuela à trouver des solutions pacifiques et démocratiques, et elle est prête à utiliser tous les instruments à sa disposition pour soutenir les efforts régionaux et internationaux dans ce sens.

6. Le Venezuela compte plus de 600 000 citoyens européens qui subissent la situation actuelle et dont la sécurité et le bien-être préoccupent l'UE. À cet égard, l'UE réaffirme qu'elle est disposée à coopérer avec les autorités vénézuéliennes afin de prêter assistance à tous les citoyens européens présents au Venezuela et d'assurer leur protection et leur sécurité."

Populations autochtones

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur les populations autochtones:

- "1. L'Union européenne est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. En outre, l'interdiction de toute discrimination pour quelque motif que ce soit et le respect de la diversité culturelle, religieuse et linguistique sont des principes fondamentaux au titre de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'UE est déterminée à promouvoir le respect des droits de l'homme pour tous, partout dans le monde. Le Conseil rappelle ses conclusions sur les populations autochtones de novembre 2002 (2463^e session du CAGRE), dans lesquelles il a exposé un large éventail de politiques extérieures à cet égard.
2. Le Conseil rappelle le soutien apporté par l'UE à l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones lors de l'assemblée générale des Nations unies en 2007 ainsi que ses contributions et son soutien au document final de la conférence mondiale sur les peuples autochtones qui s'est tenue en 2014 sous la forme d'une réunion plénière de haut niveau de l'assemblée générale des Nations unies. Il invite la haute représentante, la Commission et les États membres de l'UE à faire preuve d'initiative aux niveaux national et régional ainsi qu'aux Nations unies lors de la commémoration, en 2017, du 10^e anniversaire de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.
3. Le document de travail conjoint sur la mise en œuvre de la politique extérieure de l'UE concernant les populations autochtones (SWD (2016) 340 final), qui émane de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission européenne, a été publié le 17 octobre 2016. Il vise à répondre aux engagements pris dans le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019) de poursuivre l'élaboration d'une politique de l'UE en conformité avec la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et le document final de la conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones.

Les présentes conclusions du Conseil réaffirment ces engagements pris dans le cadre de l'action extérieure.

4. À travers ses politiques en matière de droits de l'homme, sa politique de développement et ses instruments financiers, l'Union a contribué à la promotion et à la reconnaissance internationales des droits des populations autochtones énoncés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. À cet égard, l'UE reconnaît les importantes contributions des mécanismes des Nations unies travaillant sur les questions concernant les populations autochtones et réaffirme son soutien en leur faveur.
5. Le Conseil note, comme l'indique le document de travail conjoint, qu'il est possible dans le cadre politique de l'UE existant de renforcer l'influence de l'UE, de rendre l'action de l'UE plus efficace et de faire en sorte qu'elle soit appliquée de manière plus uniforme dans les relations de l'UE avec ses pays partenaires et dans le cadre de la coopération multilatérale. À cet égard, le Conseil souligne qu'il importe d'accorder la priorité:
 - à la discrimination et aux inégalités fondées sur l'origine ou l'identité autochtones pour assurer les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits civils et politiques, et
 - aux actions entreprises pour faire face aux menaces et lutter contre la violence à l'égard des populations et des personnes autochtones ainsi qu'à l'égard des défenseurs de droits de l'homme engagés dans la protection de l'environnement, de la biodiversité et du climat dans le contexte de la conservation des terres et des ressources naturelles.

Le Conseil est conscient du fait que les situations varient à travers le monde et qu'en raison de l'importance des particularités nationales et régionales et de la diversité des contextes historiques et culturels, il est nécessaire d'adopter des approches flexibles.

6. À cet égard, le Conseil souhaite en particulier noter que l'approche de l'UE en matière de développement fondée sur les droits, qui englobe tous les droits de l'homme, devrait être le principal instrument de l'action extérieure pour intégrer le soutien aux populations autochtones dans la mise en œuvre par l'UE du programme de développement durable à l'horizon 2030. Une attention particulière devrait être accordée aux femmes, aux enfants, aux jeunes et aux handicapés ainsi qu'aux personnes confrontées à des situations de déplacement forcé ou de conflit violent/armé. Il convient également de tenir compte de leur contribution dans le contexte de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.
7. Le Conseil rappelle ses conclusions sur les entreprises et les droits de l'homme (doc. [10254/16](#)) de juin 2016, y compris ses engagements en faveur des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et note leur pertinence dans ce contexte.

8. Le Conseil souligne qu'il est essentiel de renforcer encore les possibilités de dialogue et de consultation avec les populations autochtones à tous les niveaux de coopération de l'UE, y compris dans les programmes et projets financés par l'UE au titre de toutes les modalités de l'aide, afin de garantir de manière pertinente et systématique la pleine participation et le consentement préalable, libre et éclairé de ces populations ainsi que d'inspirer et d'appuyer la politique extérieure de l'UE et sa mise en œuvre dans le monde entier. Il importe d'intensifier le dialogue pour faire en sorte que les engagements de l'UE en faveur de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que le document final de la conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones soient également pris en compte pour le développement des engagements pris par l'UE et leur mise en œuvre par exemple dans le cadre du nouveau consensus européen pour le développement et d'un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique."

L'action de la PSDC dans la région du Sahel

Le Conseil a approuvé le concept d'opération sur la régionalisation de la PSDC au Sahel.

L'approche globale de l'UE en matière de sécurité et de développement dans la région du Sahel inclut trois missions PSDC: l'EUCAP Sahel Niger lancée en 2012, l'EUCAP Sahel Mali lancée en 2015 et la mission de formation de l'UE au Mali (EUTM Mali) lancée en 2013.

[Région du Sahel \(SEAE\)](#)

Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)

Le Conseil a approuvé le règlement du personnel du Centre satellitaire de l'UE (CSUE). Le CSUE appuie la prise de décision et l'action de l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune et envoie aux responsables politiques des alertes précoces sur des crises potentielles. Il leur est ainsi possible de prendre des mesures diplomatiques, économiques et humanitaires en temps utile, notamment en termes de planification générique des interventions.

Le CSUE agit sous la direction de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et sous la supervision du Comité politique et de sécurité. Le directeur du CSUE rend compte à un conseil d'administration présidé par la haute représentante de l'Union ou son représentant. Le conseil d'administration est composé d'un représentant de chaque État membre de l'UE et d'un représentant de la Commission.

[Site web du CSUE](#)

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**EUFOR ALTHEA**

Le Conseil a approuvé le rapport de la haute représentante sur l'opération ALTHEA en Bosnie-Herzégovine. Ce rapport est établi tous les six mois.

L'opération militaire ALTHEA en Bosnie-Herzégovine a été lancée le 2 décembre 2004 et contribue depuis au maintien d'un climat de sécurité dans le pays.

[EUFOR ALTHEA](#)**QUESTIONS BUDGÉTAIRES****Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de la Finlande**

Le Conseil a adopté une décision mobilisant un montant de 2,64 millions d'euros au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) afin d'apporter une aide à 945 travailleurs licenciés dans quatre entreprises finlandaises exerçant leurs activités dans le secteur de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques. Ces licenciements sont dus à la poursuite de modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation.

Le FEM aide les travailleurs à retrouver un emploi et à développer de nouvelles compétences lorsqu'ils ont perdu leur emploi à la suite d'une modification de la structure du commerce mondial, par exemple lorsqu'une grande entreprise ferme ou qu'une usine est déplacée à l'extérieur de l'UE, ou à la suite d'une crise financière et économique mondiale. L'aide octroyée par le FEM consiste à cofinancer des mesures telles que l'aide à la recherche d'emploi, l'orientation professionnelle, la formation et le recyclage personnalisés, le parrainage et la promotion de l'esprit d'entreprise. Elle consiste également en un soutien individuel, ponctuel et limité dans le temps, tel que des allocations de recherche d'emploi, des allocations de mobilité et des allocations destinées aux personnes participant à des activités d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.